

# Quand Fribourg dame le pion à Zoug sur le terrain de la fiscalité

**Fribourg/Zoug** L'entreprise Alcon déplace son siège helvétique du paradis fiscal zougais vers les rives de la Sarine. Sans l'arrêté Bonny, cette opération n'aurait certainement pas été possible, ce qui provoque l'ire des Alémaniques

**François Mauron**

C'est un peu le monde à l'envers. La semaine passée, on apprenait que l'entreprise Alcon délocalisait son siège zougais vers Fribourg pour une question d'impôts (LT du 11.09.2007). Autrement dit, le paradis fiscal de la Suisse centrale est encore trop cher, comparé aux rives accueillantes de la Sarine. Et dire que les politiciens du cru sont obnubilés par un soi-disant manque de compétitivité!

## Des lois pertinentes

Numéro un mondial des produits ophtalmologiques, l'entreprise texane, filiale de Nestlé à 75%, déplace son centre administratif, financier, logistique et informatique de Hünenberg (ZG) vers la cité des Zähringen. Simultanément, Alcon établira à Genève un centre chargé de l'ensemble du marché européen. Le site de Hünenberg, qui recense environ 150 collaborateurs, pourra conserver ses activités de vente et de marketing. Mais la plupart de ses emplois vont migrer à Fribourg.

Directeur de la promotion économique fribourgeoise, Thierry Mauron pavoise: «Cette implantation prouve une nouvelle fois la pertinence de notre collaboration avec Genève. Mais il ne faut pas croire que

cette double implantation s'effectue au détriment de Zoug. Fribourg et Genève ont gagné pour la Suisse, face à une rude concurrence européenne. Si Alcon n'était pas venu chez nous, il est probable qu'elle aurait quand même quitté Zoug, qui aurait alors tout perdu.»

## Un «choc» à Zoug

En Suisse centrale, on s'en doute, le ton est sensiblement différent. Interrogé par la *Neue Luzerner Zeitung*, le maire de Hünenberg, Hans Gysin, exprime le «choc» qu'a constitué pour lui la nouvelle. «Ce ne sont pas seulement 120 places de travail qui sont en danger, mais aussi les finances de la commune», poursuit-il. Alcon compte en effet parmi les plus gros contribuables de la localité.

Pour battre Zoug sur le terrain de la fiscalité, Fribourg a eu recours à un instrument controversé en Suisse alémanique: le fameux arrêté Bonny. Ce dernier permet aux «zones économiques en redéploiement» d'octroyer des allègements fiscaux aux entreprises désireuses de s'implanter. Zoug, situé au cœur du triangle d'or de l'économie helvétique, n'en bénéficie évidemment pas. Contrairement à Fribourg, qui aurait, en un quart de siècle, attiré une quarantaine d'entreprises et créé 2600 emplois par ce biais. Dans le cas d'Alcon,

la firme a obtenu des exemptions portant initialement sur une période de cinq ans. Cet avantage pourra être prolongé par la suite.

Le conseiller d'Etat zougais Matthias Michel, directeur de l'Economie publique, s'insurge contre cette pratique. «Je suis favorable à la compétition fiscale, mais pas de cette manière», note-t-il. Les griefs du ministre portent principalement sur la surface couverte par l'arrêté Bonny, beaucoup trop étendue à ses yeux. «Vouloir soutenir des régions comme le Jura me paraît juste. En revanche, je pense que des cantons comme Fribourg ou Schaffhouse n'ont aucun besoin de cette aide spéciale», poursuit-il.

## Les pauvres et les riches

### Commentaire

L'implantation d'Alcon à Fribourg éclaire la concurrence fiscale sous un jour nouveau. On connaît les Romands pestant contre la surenchère vers le bas pratiquée outre-Sarine, voici maintenant les Alémaniques qui se plaignent des allègements illicites des Welches.

Ce cas illustre une différence de culture. Les Zougais préfèrent un

Matthias Michel estime en outre que l'arrêté Bonny devrait pouvoir être actionné uniquement pour attirer de nouvelles entreprises en Suisse, et non pas pour séduire celles implantées dans un autre canton. Et d'enfoncer le clou: Zoug a aussi la possibilité d'exonérer fiscalement les sociétés. Mais en six ans, il n'a jamais cédé à cette tentation. «Vis-à-vis de celles qui sont là depuis longtemps et paient des impôts, ce n'est pas correct», assure-t-il.

Beat Vonlanthen, son homologue fribourgeois, voit bien sûr les choses autrement. Son plaidoyer: alors que Zoug bénéficie de la proximité d'un moteur comme Zurich, Fribourg n'a pas cette chance. Par ailleurs, ses

charges (notamment relatives aux hautes écoles) sont bien plus lourdes. Enfin, le revenu moyen du Fribourgeois reste l'un des plus faibles de Suisse. Il est donc normal que son canton puisse bénéficier d'un coup de pouce.

Pour cette raison, Fribourg se bat pour rester dans la zone de l'arrêté Bonny dans le cadre de la nouvelle politique régionale, qui entrera en vigueur l'an prochain. Ce n'est pas encore gagné: prenant prétexte de son dynamisme et de sa démographie galopante, le projet concocté par les services de Doris Leuthard exclut le canton des futures régions où l'on pourra pratiquer l'allègement fiscal.

impôt bas pour tout le monde, sociétés comprises. Les Fribourgeois, optimisant les possibilités de la législation, tablent sur une exonération temporaire pour capter de nouveaux emplois.

Il faut dire qu'ils n'ont guère le choix. Au contraire de Zoug, qui profite naturellement du souffle de la métropole zurichoise, Fribourg, coincé entre deux grands pôles, doit se battre pour garder son attractivité. Dans ce contexte, l'arrêté Bonny est un instrument

précieux. Attention toutefois à l'abus. Les autorités fribourgeoises affirment que sans leur offre conjointe avec Genève, Alcon aurait quitté la Suisse. Ils n'ont donc fait que sauvegarder des emplois dans notre pays. Souhaitons que ça soit vrai. L'arrêté Bonny a été conçu pour donner des chances aux plus pauvres dans le jeu de la concurrence helvétique, sans qu'ils se mettent pour autant à dépouiller les riches. F. Mn